
SAPIENS INNOVATION 2018-2019

FONDS COMMUN DE PLACEMENT DANS L'INNOVATION

Durée de blocage de votre investissement : au plus tôt jusqu'au 31 décembre 2025 et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2027, sur décision de la société de gestion.

Document non contractuel à caractère publicitaire, destiné à des clients non professionnels au sens de la directive MIF.

Sapiens innovation 2018-2019 sera principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers, notamment un risque de liquidité et de perte en capital, décrits dans la rubrique « profil de risque » de son règlement.

Sapiens Innovation 2018-2019 est un Fonds Commun de Placement dans l'Innovation agréé par l'AMF le 31/07/2018, et géré par Seventure Partners, société de gestion agréée par l'AMF sous le numéro GP 01-040.



SAPIENS INNOVATION 2018-2019 : UN FCPI POUR

Sapiens \`sa.pi.e:ns\`

1. Qui a le palais délicat, connaisseur ; qui a du goût, qui comprend, qui connaît.
2. Intelligent, raisonnable, sage, sensé.

Sapiens Innovation 2018-2019 est un Fonds Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI) dédié à la thématique de l'innovation utile et citoyenne. Son crédo : financer des entreprises innovantes qui placent l'humain au centre de leurs enjeux de développement.

01



UN FCPI QUI CROIT AUX VALEURS POSITIVES DE L'INNOVATION

L'innovation et la technologie peuvent apporter le meilleur comme le pire.

Sapiens Innovation 2018-2019 financera des projets innovants qui améliorent la vie quotidienne des individus dans des domaines aussi divers que l'éducation, la consommation, la protection des individus, l'emploi, l'environnement, etc.

Les projets sélectionnés par le fonds s'appuieront notamment sur des technologies digitales.

02



UN FCPI QUI PRIVILÉGIE L'ÉCOSYSTÈME EUROPÉEN⁽¹⁾

L'héritage humaniste, que l'Europe a su faire naître et fleurir, constitue un socle de valeurs à partir desquelles doit se penser le progrès.

L'écosystème de l'innovation en Europe dispose d'un capital culturel, industriel, technologique et financier d'exception pour jouer les premiers rôles au niveau mondial.

Sapiens Innovation 2018-2019 privilégie les PME de l'UE et de l'EEE dont l'objectif est de créer de la valeur sur le long terme.

Source : Seventure Partners – Données au 31 décembre 2017.

⁽¹⁾ Union Européenne, Espace Economique Européen.

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que son argent est bloqué au minimum jusqu'au 31 décembre 2025 et au maximum jusqu'au 31 décembre 2027, sur décision de la société de gestion. Sapiens Innovation 2018-2019 sera principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers, notamment un risque de perte en capital et un risque de liquidité. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce FCPI dans la rubrique « profil de risque » de son règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion de portefeuille. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez, et de votre situation individuelle. Vous êtes invité à lire attentivement le document d'informations clés pour l'investisseur qui doit obligatoirement vous être remis préalablement à toute souscription. La documentation réglementaire du FCPI est disponible sur simple demande écrite auprès de Seventure Partners 5/7 rue de Montessuy, 75007 Paris ou par mail à contact@seventure.fr.

FINANCER L'INNOVATION UTILE ET CITOYENNE

03



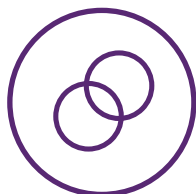
UN FCPI QUI CAPITALISE SUR L'EXPERTISE DE SEVENTURE PARTNERS DANS LE DOMAINE DES TECHNOLOGIES INNOVANTES

Seventure Partners, c'est plus de 690 M€ sous gestion, 21 ans d'expérience, 25 collaborateurs et 8 consultants exclusifs, et une présence dans 4 des principaux pays européens.

Seventure Partners, c'est une expertise reconnue dans la gestion de fonds d'innovation destinés aux investisseurs particuliers et institutionnels.

Seventure Partners, c'est 200 entreprises financées depuis 1997, créatrices de plus de 5000 emplois en France et en Europe.

04



UN FCPI GÉRÉ PAR UNE SOCIÉTÉ ENGAGÉE DANS UNE DÉMARCHÉ D'INVESTISSEUR RESPONSABLE



Principles for Responsible Investment

Seventure Partners a mis en place une démarche proactive pour intégrer les enjeux ISR dans sa politique d'investissement, disponible sur son site internet.

Seventure Partners est signataire des UNPRI (Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies).

Seventure Partners est signataire de la Charte d'engagements de France Invest.

MARCHÉ CIBLE

Sapiens innovation 2018-2019 s'adresse à tout type d'investisseurs. Toutefois, il s'adresse prioritairement aux personnes physiques éligibles à l'Impôt sur le Revenu et souhaitant bénéficier d'une réduction de cet impôt. Il s'adresse également aux personnes physiques souhaitant diversifier leur portefeuille en investissant dans des sociétés innovantes, majoritairement non cotées.

Source : Seventure Partners – Données au 31 décembre 2017

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que son argent est bloqué au minimum jusqu'au 31 décembre 2025 et au maximum jusqu'au 31 décembre 2027, sur décision de la société de gestion. Sapiens Innovation 2018-2019 sera principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers, notamment un risque de perte en capital et un risque de liquidité. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce FCPI dans la rubrique « profil de risque » de son règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion de portefeuille. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez, et de votre situation individuelle. Vous êtes invité à lire attentivement le document d'informations clés pour l'investisseur qui doit obligatoirement vous être remis préalablement à toute souscription. La documentation réglementaire du FCPI est disponible sur simple demande écrite auprès de Seventure Partners 5/7 rue de Monttessuy, 75007 Paris ou par mail à contact@seventure.fr.

POINTS CLÉS

UN INVESTISSEMENT PERMETTANT DE BÉNÉFICIER D'UN DOUBLE AVANTAGE FISCAL⁽¹⁾

Un avantage dès la souscription :

Vous bénéficiez d'une réduction de votre Impôt sur le Revenu (IR) de 18 % de votre souscription, hors droits d'entrée, dans la limite de 12 000 € pour une personne seule et de 24 000 € pour un couple soumis à imposition commune, sous réserve de conserver vos parts jusqu'au 31 décembre 2023 (durée fiscale). Nous vous rappelons néanmoins que votre investissement dans le FCPI **Sapiens Innovation 2018-2019** est bloqué au minimum jusqu'au 31 décembre 2025 et au maximum jusqu'au 31 décembre 2027. Cette réduction d'IR est soumise au plafonnement global des avantages fiscaux, soit 10 000 € en 2018.

En cas de publication du Décret visé à l'article II de l'article 74 de la loi de finances pour 2018, vous pourriez bénéficier d'une réduction de votre Impôt sur le Revenu (IR) de 20 % du montant de votre souscription, hors droits d'entrée, dans la limite de 12 000 € pour une personne seule et de 24 000 € pour un couple soumis à imposition commune, sous réserve de conserver vos parts jusqu'au 31 décembre 2023 (durée fiscale). Dans ce cas, l'actif du FCPI sera investi à hauteur de 80% au moins dans des sociétés innovantes.

Un avantage à la sortie du fonds :

Vos revenus et plus-values potentiels sont exonérés d'impôt sur le Revenu, mais sont soumis aux prélèvements sociaux, **sous réserve d'avoir conservé vos parts pendant au moins 5 ans à compter de leur souscription** (votre investissement restant bloqué au minimum jusqu'au 31 décembre 2025 et au maximum jusqu'au 31 décembre 2027).

Réduction IR 2018 maximale pour la souscription de Sapiens Innovation 2018-2019

- 2 160 € pour une personne seule
- 4 320 € pour un couple soumis à imposition commune

(respectivement 2400 € et 4800 € en cas de publication du Décret visé à l'article II de l'article 74 de la loi de finances pour 2018)

⁽¹⁾ Selon les dispositions légales et fiscales en vigueur.

EN CONTRE PARTIE D'UNE CERTAINE PRISE DE RISQUES

Le profil de risque et rendement du FCPI **Sapiens Innovation 2018-2019** est élevé (niveau 7 sur une échelle de rendement risque de 1 à 7). Le FCPI **Sapiens Innovation 2018-2019** est exposé aux risques inhérents aux investissements dans des entreprises innovantes. Le fonds présente notamment **un risque de perte en capital car il ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, et un risque de liquidité** car les investissements réalisés par le fonds sont susceptibles de rester immobilisés durant plusieurs années. Il présente aussi un risque lié aux petites et moyennes capitalisations boursières, un risque actions, un risque de crédit, un risque de taux, un risque lié au niveau des frais, et un risque de change. Ces risques sont détaillés en page 8 du règlement du FCPI, disponible gratuitement et sur simple demande auprès de la société de gestion

ET D'UNE DURÉE DE BLOCAGE DE VOTRE INVESTISSEMENT JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2027 MAXIMUM

L'objectif de **Sapiens innovation 2018-2019** est de créer les conditions favorables à un remboursement des parts au plus tôt le 31 décembre 2025.

Cependant, la société de gestion peut décider de proroger la vie de ce fonds 2 fois 1 année maximum, soit jusqu'au 31 décembre 2027 au plus tard. Les demandes de rachat pourront être acceptées en cours de vie du fonds dans les cas suivants : licenciement, invalidité ou décès du porteur de parts ou de l'un des époux soumis à une imposition commune.

CARACTÉRISTIQUES DU FCPI

Société de gestion	Seventure Partners
Dénomination	Sapiens Innovation 2018-2019
Code ISIN (Part A)	FR0013349529
Forme juridique	Fonds Commun de Placement dans l'Innovation
Date d'agrément AMF	Le 31 juillet 2018
Date de constitution	Le 28 décembre 2018
Dépositaire	CACEIS Bank
Valeur liquidative initiale	100 €
Montant minimal de souscription	500 €
Date limite de souscription	Jusqu'au 28 décembre 2018
Horizon de placement	Jusqu'au 31 décembre 2025 au plus tôt et jusqu'au 31 décembre 2027 au plus tard, sur décision de la société de gestion
Garantie en capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance
Droits d'entrée	5 % maximum, rétrocédés au réseau distributeur
Droits de sortie	0 % selon les conditions prévues au règlement du FCPI
Fiscalité	Sous réserve de conserver les parts au moins jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant celle de leur souscription, la réduction d'IR est égale à 18 % des versements effectués (hors droits d'entrée), plafonnés à 12 000 € pour une personne seule et à 24 000 € pour un couple soumis à imposition commune. Cette réduction d'IR est soumise au plafonnement global des avantages fiscaux, soit 10 000 € en 2018 et sera portée à 20 % en cas de publication du Décret visé à l'article II de l'article 74 de la loi de finances pour 2018.

FRAIS

Le Fonds paiera à la Société de Gestion une commission de gestion de 3,3 % l'an du montant des souscriptions initiales. La Société de Gestion assumera l'ensemble des frais directs et indirects afférents à la gestion du Fonds. Les frais et commissions annuels s'élèvent à 4 % les trois premières années suivant l'année de l'investissement, et à 3 % à compter de la quatrième année et jusqu'au 31 décembre 2027 maximum. Aucun frais n'est facturé aux sociétés cibles. Ces frais et commissions globalisés sur la durée de l'investissement (9 ans) ne dépasseront pas au total 30 % du montant des souscriptions initiales et ne tiennent pas compte des droits d'entrée éventuels payés par le souscripteur au distributeur. En tout état de cause, le montant des frais et commissions directs et indirects imputés au titre d'un même versement mentionné à l'article 199 terdecies-0 A du CGI respectera les plafonds réglementaires prévus dans l'arrêté du 11 juin 2018 pris en application du 2^{ème} alinéa du VII du même article. Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part auprès de la société de gestion Seventure Partners, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

Catégorie agrégée de frais	Taux maximum de frais annuels moyens (TFAM maximaux)	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximal	Dont TFAM distributeur maximal
Droits d'entrée et de sortie	0,56 %	0,56 %
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement		
Frais de constitution		
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	3,33 %	0,45 % - 1 %
Frais de gestion indirects ⁽¹⁾		
Total	3,89 %	1,01 % - 1,56 %

(1) Dans le cas de Sapiens Innovation 2018-2019, ces frais sont liés exclusivement aux investissements dans des parts d'autres organismes de placement collectif (OPC) ou fonds d'investissement correspondant à une gestion diversifiée des liquidités du fonds avant l'atteinte de son quota d'investissement dans des sociétés innovantes.

– À PROPOS DE SEVENTURE –

Spécialiste du financement de l'innovation, Seventure Partners a pour but d'identifier les potentiels leaders européens de demain et de les accompagner dans leur croissance.

Avec plus de 690 M€ d'actifs gérés ou conseillés au 31 décembre 2017, Seventure Partners est un des leaders du capital-innovation en Europe. Depuis 1997, elle investit dans des entreprises innovantes présentant selon elle un fort potentiel de croissance, dans les secteurs des Sciences de la vie et des Technologies digitales. Basée à Paris, Seventure Partners s'appuie sur des antennes à Londres, Munich, Bâle et Genève.

Seventure Partners est une filiale de Natixis Investment Managers. Natixis est la banque de financement, de gestion et de services financiers du Groupe BPCE.

> Toute l'actualité de Seventure Partners sur www.seventure.fr et sur :



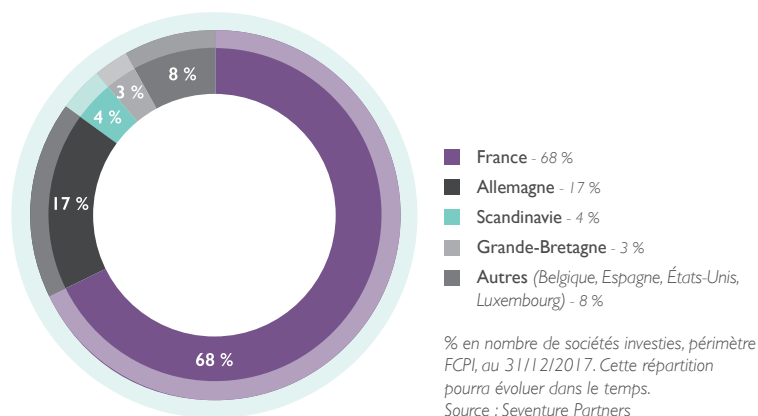
UNE ÉQUIPE DE GESTION INTÉGRÉE ET EXPÉRIMENTÉE

Avec plus de 20 ans d'existence et une équipe d'investissement de 14 collaborateurs et 8 consultants exclusifs, Seventure Partners fait figure de pionnière et de leader dans la gestion de FCPI. Forte de 25 salariés,

Seventure Partners dispose d'une expertise approfondie dans les technologies, l'entrepreneuriat et les diverses opérations de capital d'investissement.

UNE PRÉSENCE EUROPÉENNE

Seventure Partners dispose de 4 antennes en Europe (Londres, Munich, Bâle et Genève) qui complètent son positionnement en France, facilitent ses investissements à l'étranger, et apportent une véritable diversification géographique à ses FCPI. Cette présence européenne lui permet notamment d'être mieux positionnée pour identifier et saisir les opportunités d'investissement qu'elle considère comme les plus intéressantes.



UNE DÉMARCHE D'INVESTISSEUR RESPONSABLE



Acteur du secteur financier, Seventure Partners a une responsabilité particulière dans l'orientation de ses investissements vers des projets, des entreprises ou des secteurs qui présentent moins de risques ESG (environnement, social, gouvernance) et permettent d'accompagner le développement d'une économie plus durable. C'est la raison pour laquelle Seventure Partners a mis en place une démarche proactive pour

intégrer les enjeux d'Investisseur Responsable dans sa politique d'investissement, notamment en intégrant des clauses ESG dans les pactes d'actionnaires. Seventure Partners est signataire des UNPRI (Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies) et de la Charte d'Engagements de France Invest. La politique d'investissement responsable de Seventure Partners est disponible sur son site internet.

FCPI SEVENTURE Pourcentage d'investissement de l'actif en titres éligibles au quota au 30/06/2018



INFORMATION PRÉSENTÉE SOUS LA FORME : FCPI > Année de création – Pourcentage d'investissement de l'actif en titres éligibles au quota à la date du 30/06/2018 – Date d'atteinte du quota d'investissement en titres éligibles

BP INNOVATION 13⁽¹⁾ > 2008 – 38,0% – 30/06/2011	SEVENTURE PREMIUM 2013 > 2013 – 109,9% – 27/01/2016
MASSERAN INNOVATION I⁽¹⁾ > 2008 – 81,68% – 30/04/2011	MASSERAN PATRIMOINE INNOVATION 2013 > 2013 – 108,21% – 27/01/2016
BP INNOVATION AMORÇAGE 2⁽¹⁾ > 2009 – 59,0% – 30/06/2011	SEVENTURE PREFERENCE INNOVATION 2013 > 2013 – 84,3% – 31/08/2016
MASSERAN PATRIMOINE INNOVATION 2009⁽¹⁾ > 2009 – 78,67% – 30/04/2011	BIO SANTE 2013 > 2013 – 63% – 31/08/2016
BP INNOVATION 14⁽¹⁾ > 2009 – 67,7% – 30/06/2012	MASSERAN INNOVATION VI > 2013 – 82,68% – 31/08/2016
MASSERAN INNOVATION II⁽¹⁾ > 2009 – 85,22% – 30/04/2011	SEVENTURE PREMIUM 2014 > 2014 – 92,8% – 20/01/2018
BP INNOVATION ISF⁽¹⁾ > 2010 – 86,3% – 30/09/2012	MASSERAN PATRIMOINE INNOVATION 2014 > 2014 – 92,87% – 20/01/2018
MASSERAN PATRIMOINE INNOVATION 2010⁽¹⁾ > 2010 – 79,67% – 31/10/2012	SEVENTURE PREFERENCE INNOVATION 2014 > 2014 – 76,6% – 31/08/2018
BP INNOVATION 15 > 2010 – 68,1% – 30/06/2013	BIO SANTE 2014 > 2014 – 69,9% – 31/08/2018
BIO SANTE⁽¹⁾ > 2010 – 75,2% – 30/06/2013	MASSERAN INNOVATION VII > 2014 – 76,78% – 31/08/2018
MASSERAN INNOVATION III > 2010 – 83,26% – 31/05/2013	SEVENTURE PREMIUM 2015 > 2015 – 68,5% – 31/01/2019
BP INNOVATION ISF 4⁽¹⁾ > 2011 – 88,1% – 30/06/2013	MASSERAN PATRIMOINE INNOVATION 2015 > 2015 – 66,82% – 31/01/2019
MASSERAN PATRIMOINE INNOVATION 2011⁽¹⁾ > 2011 – 93,82% – 31/10/2013	BIO SANTE 2015 > 2015 – 52,8% – 31/08/2019
SEVENTURE INNOVATION 16⁽¹⁾ > 2011 – 74,1% – 31/12/2013	MASSERAN INNOVATION VIII > 2015 – 55,61% – 31/08/2019
MASSERAN INNOVATION IV > 2011 – 93,95% – 31/05/2014	CONNECT INNOVATION 2015 > 2015 – 55,7% – 31/08/2019
SEVENTURE PREMIUM 2012⁽¹⁾ > 2012 – 100,8% – 31/05/2014	CONNECT INNOVATION ISF 2016 > 2016 – 22,7% – 18/01/2020
MASSERAN PATRIMOINE INNOVATION 2012 > 2012 – 108,48% – 14/06/2014	BIO SANTÉ 2016-2017 > 2016 – 10,8% – 31/08/2020
SEVENTURE INNOVATION 2012 > 2012 – 79,6% – 31/12/2014	CONNECT INNOVATION 2016-2017 > 2016 – 9,2% – 31/08/2020
BIO SANTE 2012⁽¹⁾ > 2012 – 71,9% – 31/12/2014	CONNECT INNOVATION ISF 2017-2018 > 2017 – 6,8% – 31/08/2020
MASSERAN INNOVATION V > 2012 – 80,95% – 31/12/2014	

(1) Fonds en préliquidation.

AVERTISSEMENT

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que son argent est bloqué au minimum jusqu'au 31 décembre 2025 et au maximum jusqu'au 31 décembre 2027, sur décision de la société de gestion. Sapiens Innovation 2018-2019 sera principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers, notamment un risque de perte en capital et un risque de liquidité. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce FCPI dans la rubrique « profil de risque » de son règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion de portefeuille. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez, et de votre situation individuelle. Vous êtes invité à lire attentivement le document d'informations clés pour l'investisseur qui doit obligatoirement vous être remis préalablement à toute souscription. La documentation réglementaire du FCPI est disponible sur simple demande écrite auprès de **Seventure Partners : 5/7 rue de Montessuy, 75007 Paris** ou par mail à : contact@seventure.fr

SAPIENS INNOVATION 2018-2019

Ce document non contractuel, à caractère publicitaire, est réalisé par Seventure Partners à destination des clients non professionnels, au sens de la MIF et achevé de rédiger le 04/09/2018.

Le FCPI Sapiens Innovation 2018-2019 est un Fonds Commun de Placement dans l'Innovation agréé par l'AMF le 31/07/2018 et géré par Seventure Partners, Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 362 624 €.

SEVENTURE PARTNERS

5/7, rue de Montessuy, 75007 Paris
327 205 258 RCS Paris
Agrément AMF GP 01-040

